

AGENCE DE CRÉATION DE SITES WEB — TUNISIE | WEB-HOUWEYA
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Création de site internet — Droit tunisien

LE PRESTATAIRE	LE CLIENT
Nom complet : _____	Nom complet / Raison sociale : _____
CIN / N° Fiscal : _____	CIN / N° Fiscal : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____

Ci-après dénommés respectivement « Le Prestataire » et « Le Client ».

Fait à : _____ **Le :** ____ / ____ / _____

ARTICLE 1 OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réalisation, par Le Prestataire, de la mission suivante :

Nature de la prestation : _____

Description : _____

ARTICLE 2 PRESTATIONS ET LIVRABLES

Le Prestataire s'engage à fournir les éléments suivants dans le cadre du présent contrat :

Design attrayant et moderne, adapté à l'identité du Client

Design responsive (mobile, tablette, desktop)

Formulaire de contact fonctionnel

Intégration des contenus fournis par le Client (textes, images, informations)

Optimisation SEO de base (balises title, meta description, alt text)

Configuration de la mise en ligne (selon modalités Article 9)

Autre : _____

ARTICLE 3 PRIX

En contrepartie des prestations objet du présent contrat, Le Client versera au Prestataire la somme totale de :

Montant total : _____ DT (hors taxes, conformément au statut auto-entrepreneur)

ARTICLE 4 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement s'effectuera selon le calendrier suivant :

Échéance	Montant	Condition
Acompte à la signature	25 % du total	Versé avant tout démarrage des travaux
Solde à la livraison	75 % du total	Versé après validation du site par le Client

Tout retard de paiement entraîne la suspension immédiate des travaux, sans préjudice d'autres recours légaux.

ARTICLE 5 DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le Prestataire s'engage à livrer le projet dans le délai de _____ jours calendaires à compter de la réception de l'acompte initial ET de l'intégralité des éléments fournis par le Client. Tout retard imputable au Client suspend automatiquement ce délai.

ARTICLE 6 MAINTENANCE ET SUPPORT

- **30 jours** de correction des bugs techniques constatés et signalés, sans frais supplémentaires.
- Les modifications de contenu, ajouts de fonctionnalités ou évolutions non prévues feront l'objet d'un avenant tarifaire.
- Plan de maintenance mensuelle optionnel : _____ DT/mois (si souscrit séparément).

ARTICLE 7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits d'exploitation du site internet réalisé seront intégralement cédés au Client après paiement complet. Le Prestataire conserve le droit de mentionner la réalisation dans son portfolio, sauf opposition écrite du Client dans les 15 jours suivant la livraison.

ARTICLE 8 CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à protéger la confidentialité de toutes les informations transmises par le Client. Cette obligation subsiste pendant **3 ans** après la fin du contrat.

ARTICLE 9 HÉBERGEMENT ET NOM DE DOMAINE

9.1 — Principe général

Les frais d'hébergement et de nom de domaine sont, sauf accord écrit contraire, **entièrement à la charge du Client**. Ces coûts ne sont inclus dans aucun pack de création de site proposé par Le Prestataire et ne font pas partie du montant défini à l'Article 3.

IMPORTANT : Le Prestataire ne prend en charge aucun frais d'hébergement ni de nom de domaine. La configuration et la mise en ligne constituent un **service d'assistance bénévole** offert à titre gracieux, sans aucune obligation légale ni responsabilité engagée de la part du Prestataire après livraison.

9.2 — Hébergement gratuit proposé (sites statiques uniquement)

Pour les sites web statiques (HTML/CSS/JS sans base de données), Le Prestataire peut proposer bénévolement la configuration et le déploiement sur les plateformes gratuites suivantes :

Plateforme	Coût	Type de site	Remarque
Cloudflare Pages	Gratuit	Site statique uniquement	Plan gratuit, performance mondiale
Netlify	Gratuit	Site statique uniquement	Plan gratuit avec limites de bande passante

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ — PLATEFORMES TIERCES : Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de tout changement de politique tarifaire, suspension de service, modification de fonctionnalités ou interruption de disponibilité décidés unilatéralement par Cloudflare, Netlify ou toute autre plateforme tierce. Si l'une de ces plateformes modifie son offre gratuite, passe à un modèle payant ou suspend le compte du Client, cela relève exclusivement de la relation entre le Client et ladite plateforme. Le Prestataire ne sera sollicité pour aucune migration, compensation ou intervention à ce titre.

9.3 — Hébergement payant (recommandations)

Pour les sites nécessitant un hébergement dédié, une base de données, ou des performances supérieures, le Client peut choisir l'un des prestataires suivants. Ces tarifs sont fournis à titre indicatif et peuvent évoluer :

Hébergeur	Prix indicatif	Type	Remarque
Hostinger	2–6 \$/mois	Mutualisé / VPS	Bon rapport qualité-prix, panneau simple
OVHcloud	3–10 \$/mois	Mutualisé / VPS	Serveurs européens, support FR
DigitalOcean	6–12 \$/mois	VPS (Droplet)	Pour sites dynamiques avancés
Cloudflare (payant)	20 \$/mois	Pro plan	Pour besoins de performance poussés
Netlify (payant)	19 \$/mois	Pro plan	Pour fonctionnalités avancées

9.4 — Nom de domaine

Le nom de domaine est entièrement à la charge du Client. À titre indicatif, les prix constatés sur le marché sont les suivants :

Extension	Prix indicatif/an	Renouvellement/an	Registraire recommandé
.com	10–15 \$	12–15 \$	Namecheap, Hostinger, OVH
.tn	30–50 DT	30–50 DT	Registres agrées ICANN Tunisie
.net	12–18 \$	12–18 \$	Namecheap, GoDaddy
.org	10–15 \$	10–15 \$	Namecheap, Porkbun

Assistance bénévole : Le Prestataire peut, à sa discrétion et sans obligation, accompagner le Client dans l'achat du domaine et la configuration DNS, à titre de bon geste commercial. Cette assistance ne crée aucune obligation contractuelle et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

ARTICLE 10 RÉSILIATION

La résiliation doit être notifiée par écrit avec un préavis de **7 jours calendaires**. Si résiliation par le Client après démarrage des travaux, l'acompte reste acquis. Si résiliation par le Prestataire, l'acompte est restitué intégralement.

ARTICLE 11 RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant total du présent contrat. Il ne saurait être tenu responsable des préjudices indirects, pertes d'exploitation ou dommages consécutifs, y compris ceux résultant d'une défaillance ou d'un changement de politique d'un prestataire tiers (hébergeur, registraire, plateforme de déploiement).

ARTICLE 12 LITIGES ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de **30 jours**. À défaut, tout différend relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de **Ben Arous**, conformément au droit tunisien.

ARTICLE 13 SIGNATURES

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un remis à chaque partie, ayant chacun valeur d'original.

LE PRESTATAIRE	LE CLIENT
Nom : _____	Nom : _____
Signature :	Signature et cachet :
Date : _____	Date : _____

